

# DES FLAMMES À LA LUMIÈRE

Le plus grand spectacle d'Europe sur 14-18



# VERDUN

EN JUIN  
& EN JUILLET



BROCHURE GROUPES

# ENTREZ DANS L'HISTOIRE DE LA BATAILLE DE VERDUN

## 300 JOURS & 300 NUITS

Un hommage bouleversant à ces centaines de milliers d'hommes dont plus de 300 000 périrent dans un face à face tragique en cette terre de Meuse. Un Son et Lumière grandiose, rempli d'humanité, qui s'achève sur une note d'espoir : l'armistice, la réconciliation et enfin la paix.

60 tableaux retracent le destin croisé de combattants et de civils, français et allemands, de la Belle Époque à la Première Guerre mondiale ; de la bataille de Verdun à l'armistice ; de 1927 jusqu'à nos jours.



« Feuer ! Feuer ! »



« Brancardiers ! Brancardiers ! »  
« Par ici. Par ici. À l'aide ! »



# UN SPECTACLE BOULEVERSANT

Trois jeunes : un français, un allemand et une belge, descendants des combattants de 14-18, se retrouvent aujourd'hui à Verdun pour participer à une évocation historique sur la bataille de Verdun. À travers leurs destins croisés et les 200 acteurs sur scène, vous assistez à l'implacable enchaînement des événements qui vont conduire à la Première Guerre mondiale. En plein cœur des combats, dans « l'Enfer de Verdun », les souffrances et les angoisses sont évoquées. Que ce soit dans les tranchées françaises ou allemandes, les soldats subissent le même sort : le froid, la boue, les poux et les rats... avec parfois un peu de répit à l'arrière malgré les nuits hantées par les combats acharnés et souvent vains.





Viennent ensuite les années d'après-guerre : l'inauguration de l'Ossuaire de Douaumont, le serment de paix de 1936 lors du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille de Verdun, le pèlerinage d'un des derniers Poilus.

Le spectacle s'achève par une poignée de main entre deux soldats français et allemand. Les ennemis d'hier sont des amis aujourd'hui.

**De la guerre... à la paix**  
**Des flammes... à la lumière**



## Le plus grand spectacle d'Europe sur 14-18

### Des scènes bouleversantes de vérité :

- Une immersion visuelle et sonore au cœur des combats avec d'immenses projections en relief sur l'ensemble de l'espace scénique
- La vie dans une tranchée allemande
- Les pompiers dans Verdun incendié
- Une fête foraine dans une ville d'arrière-front
- La première bataille aérienne de l'histoire
- Des scènes de bataille saisissantes

### Des moyens techniques colossaux :

- Des effets spéciaux spectaculaires
- Des projections d'images géantes
- Des décors impressionnants
- 2 hectares d'espace scénique
- 200 acteurs, 900 costumes
- 1000 projecteurs, 40 km de câbles

### Pour une évocation saisissante de réalisme

Scénario et mise en scène :  
Jean-Luc DEMANDRE, Lucien GOURONG



# Suggestions de visites possibles autour du spectacle

## CIRCUIT 3h

**Visite du Mémorial :** Créé en 1967 par les anciens combattants, sous l'égide de Maurice Genevoix, le Mémorial de Verdun est un lieu majeur d'histoire et de mémoire, ancré au cœur du champ de bataille. Dans un parcours de visite totalement renouvelé, le musée propose une immersion dans la bataille de Verdun à travers la figure du combattant qu'il soit Français ou Allemand. Plus de 2 000 objets de collections et des dispositifs audiovisuels exceptionnels, se mêlent afin d'évoquer l'expérience combattante de ces hommes venus de toutes parts.



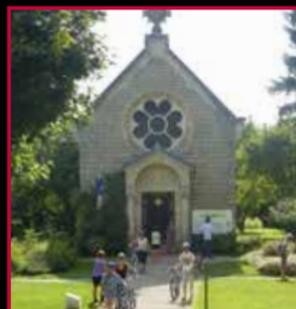
**Visite de l'Ossuaire de Douaumont :** Il réunit les restes non identifiés d'environ 130 000 hommes recueillis sur le champ de bataille. Il domine un cimetière militaire de 15 000 tombes.

## CIRCUIT 4h

**Visite du Fort de Vaux :** Dès le début de la bataille de Verdun, le fort de Vaux est l'un des objectifs prioritaires de l'armée allemande. Bombardé par près de 8 000 obus par jour entre mars et juin 1916, sa garnison, isolée, sans soutien extérieur résiste et mène des combats héroïques à l'intérieur avant de se rendre, vaincue par l'épuisement et la soif. Ce fort devient alors le symbole de la résistance du soldat de Verdun.

**Visite du village détruit de Fleury :** Un des neuf villages détruits pendant la guerre et jamais reconstruits.

**Visite de la ville de Verdun :** Les fortifications, la Porte Chaussée, le monument à la Victoire...



### INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS :

**TOURISME GRAND VERDUN**  
Place de la Nation  
55100 Verdun  
Tél. +33(0) 3 29 86 14 18  
contact@tourisme-verdun.com

**LES VIEUX MÉTIERS D'AZANNES**  
Association GEVO Les Vieux Métiers  
Domaine des Roises 55150 Azannes  
Tél. + 33(0) 3 29 85 60 62  
vieuxmetiers@orange.fr

**MÉMORIAL DE VERDUN  
CHAMP DE BATAILLE**  
1 Avenue du Corps Européen  
55100 Fleury-devant-Douaumont  
Tél. +33(0) 3 29 88 19 16  
info@memorial-verdun.fr

## CIRCUIT 1 Journée

### MATIN :

**Visite de la citadelle souterraine :** Installez votre casque de réalité augmentée et plongez dans l'Histoire. Comme un vrai Poilu, assistez à plusieurs épisodes marquants de l'histoire de la Première Guerre mondiale comme le choix du Soldat Inconnu. Vous pénétrez au cœur des galeries par son récit. À vos côtés, Louis, Camille et Emile, soldats aussi, partagent leurs ressentis au cours de ce passage dans la Citadelle de Verdun.



**Ville de Verdun :** Les fortifications, la Porte Chaussée, le monument à la Victoire...

### APRÈS-MIDI :

**Visite de la tranchée des baïonnettes :** Monument à la gloire du 137<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

**Visite du village détruit de Fleury :** Un des neuf villages détruits pendant la guerre et jamais reconstruits.



**Visite de l'Ossuaire de Douaumont :** Il réunit les restes non identifiés d'environ 130 000 hommes recueillis sur le champ de bataille. Il domine un cimetière militaire de 15 000 tombes.

**Visite du Fort de Douaumont :** Le fort de Douaumont est le plus grand ouvrage de la place forte de Verdun. Enlevé par surprise 4 jours après le début de la bataille de Verdun, il sera occupé pendant 8 mois par l'armée allemande, qui en fera un abri pour ses troupes et un point d'appui essentiel pour poursuivre son offensive. Malgré plusieurs tentatives de reconquête, ce n'est que le 24 octobre 1916 que ce lieu emblématique de la bataille sera repris. À découvrir : le casernement, la tourelle 155, la nécropole allemande où reposent plus de 600 soldats allemands...



## Demi-journée ou journée aux vieux métiers d'Azannes



Plongez dans la vie rurale du XIX<sup>e</sup> siècle au Village des Vieux Métiers d'Azannes, à 15 min de Verdun. Découvrez les savoir-faire ancestraux d'artisans tels que dentelières, boulangers, meuniers et bien d'autres, dans un village où le temps s'est arrêté. Une expérience unique et conviviale pour toute la famille, à vivre en Lorraine.

Maurice Genevoix disait  
qu'il fallait continuer de nous  
souvenir afin de retrouver  
confiance en la vie

« Oui, la paix c'est d'abord,  
se souvenir pour agir. »

## Les conditions générales de vente

**ARTICLE 1 :** L'association «Connaissance de la Meuse», dans le cadre de la loi du 13 juillet 1992, peut assurer la réservation et la vente de tous types de prestations de loisirs et d'accueil en faveur de ses membres dans sa zone d'intervention, conformément à ses statuts. Les différentes propositions ne peuvent être vendues que pour les groupes à jour de leur cotisation.  
Opérateur de voyage n° : IM055100004.

**ARTICLE 2 :** Responsabilité: l'association qui offre à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. L'association ne peut être tenue pour responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

**ARTICLE 3 :** Réservation et règlement : la réservation devient ferme lorsqu'un acompte de 25% du prix total et un exemplaire du contrat signé par le client ont été retournés à l'association « Connaissance de la Meuse » avant la date limite figurant sur le contrat (sauf accord préalable). Le nombre définitif des participants sera transmis par le client, dernier délai, 2 semaines avant la date d'arrivée. Ce nombre définitif de participants déterminera le calcul du solde de la prestation due et l'établissement de la facture ; il ne sera procédé à aucun remboursement ou avoir en cas de désistement de personnes après l'édition de la facture. De même, les billets du spectacle ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés.

Le client s'engage à verser le montant total de la facture, dernier délais, deux jours avant la représentation.

**ARTICLE 4 :** Arrivée: le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat. En cas d'impossibilité, il s'engage à avertir l'association «Connaissance de la Meuse» et à défaut le prestataire.

**ARTICLE 5 :** Annulation du fait du client : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à l'association « Connaissance de la Meuse ».

Annulation de moins d'1 mois avant le début de la prestation: il sera retenu 25% du montant de l'acompte.

Annulation de moins de 15 jours avant le début de la prestation : il sera retenu 50% du montant de l'acompte.

Annulation de moins de 8 jours avant le début de la prestation : il sera retenu 100% du montant de l'acompte.

**ARTICLE 6 :** Modification par l'association « Connaissance de la Meuse » d'un élément substantiel du contrat : lorsque avant la date prévue du début de la prestation, l'association « Connaissance de la Meuse » se trouve contrainte d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur, par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir, sans pénalités, le remboursement immédiat des sommes versées
- soit accepter la modification ou la substitution de lieux de prestations proposée par « Connaissance de la Meuse » : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties.

Toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par le client et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu sera restitué au client avant le début de la prestation.

**ARTICLE 7 :** Annulation du fait de l'association « Connaissance de la Meuse ».

Lorsqu'avant le début de la prestation, l'association « Connaissance de la Meuse » annule la prestation, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec avis de réception. Le client, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait à supporter si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, ou par la sécurité des participants. Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'association « Connaissance de la Meuse ».

**ARTICLE 8 :** Empêchement pour l'association « Connaissance de la Meuse » de fournir en cours de prestation, les prestations prévues dans le contrat: lorsqu'en cours de prestation, l'association « Connaissance de la Meuse » se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat, représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, l'association « Connaissance de la Meuse », sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis proposera une prestation en remplacement de la prestation prévue en supportant éventuellement tout supplément de prix. Si la prestation acceptée par le client est de qualité inférieure, l'association « Connaissance de la Meuse » lui remboursera la différence de prix. Si l'association « Connaissance de la Meuse » ne peut lui proposer une prestation de remplacement, ou si celle-ci est refusée par l'acheteur pour des raisons valables, le premier réglera au second une indemnité calculée sur les mêmes bases qu'en cas d'annulation du fait de l'association « Connaissance de la Meuse ».

**ARTICLE 9 :** La capacité : le contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil prévue par la prestation, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires, rompre le contrat ou demander un supplément. Dans ce cas, le prix de la prestation reste acquis à l'association « Connaissance de la Meuse ».

**ARTICLE 10 :** Les prestations comprenant l'hébergement: les prix comprennent la location de la chambre et le petit-déjeuner, ou la demi-pension, ou la pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ».

**ARTICLE 11 :** Assurances : le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile. L'association « Connaissance de la Meuse » a souscrit une assurance responsabilité civile associative auprès de la SOCIETE GENERALE.

**ARTICLE 12 :** Litiges : toute réclamation relative à une prestation doit être soumise à l'association « Connaissance de la Meuse » dans les 3 jours à compter du début de la prestation.

**ARTICLE 13 :** Gratuité[s] chauffeur[s] : parmi les gratuités accordées au groupe, la [ou les] première[s] est [sont] destinée[s] au[x] chauffeur[s]. La gratuité chauffeur ne peut en aucun cas être attribuée à un autre membre du groupe, ou, en cas de non utilisation être déduite du total du montant de la prestation.



## Renseignements pratiques

- **Accès en voiture** : En empruntant l'autoroute A4, à 5 minutes de la sortie n°29 « Verdun » (en provenance de Strasbourg, Metz) et à 15 minutes de la sortie n°28 « Voie sacrée » (en provenance de Paris, Reims).
- **Accès en TGV** : Gare Meuse TGV à 25 km de Verdun et à 1 heure de Paris (navettes en bus vers la gare de Verdun).
- **Signalisation** : Accès parfaitement fléché.
- **Parking gratuit** : Zones réservées pour bus et voitures sur place.
- **Restauration** : Dîner sous chapiteau à partir de 19h sur réservation ou restauration rapide sur place, à partir de 20h, sans réservation.
- **Tribune dédiée aux groupes** : Sièges coquilles.
- **Traduction simultanée** : Disponible en anglais, allemand et néerlandais (casques fournis gratuitement).
- **Horaires** : Le spectacle débute à la nuit tombée. Arrivée conseillée à 21h30.
- **Billetterie** : Réservation obligatoire pour les billets enfants (gratuits). Déconseillé aux moins de 7 ans.
- **Accessibilité** : Accès facilité pour les personnes en situation de handicap (sur réservation).
- **Camping-cars** : Aire d'accueil gratuite disponible (sur réservation).
- **Animaux interdits**.
- **Pièces d'identité** : Obligatoires pour les enfants et les jeunes.



## Plan d'accès



Connaissance de la Meuse - Carrières d'Haudainville 55100 VERDUN

[www.spectacle-verdun.com](http://www.spectacle-verdun.com) / 03 29 84 50 00 /   

